



INNOVATION PÉDAGOGIQUE

MODALITÉS RELATIVES À L'APPEL À PROJETS 2026

Face aux défis actuels de l'enseignement supérieur professionnalisant, l'innovation pédagogique constitue une opportunité pour favoriser des expériences d'apprentissage motivantes, efficaces et émancipatrices chez les étudiant·es, et pour développer des pratiques stimulantes et auto-formatrices chez les enseignant·es.

Doté d'un montant de CHF 80'000.-, cet appel vise le développement, la pérennisation, la dissémination et la transposition de plusieurs projets pédagogiques d'envergure dont un pilote a déjà été réalisé à la HES-SO et qui revêt un potentiel d'innovation pour l'enseignement supérieur professionnalisant.

Les projets soutenus doivent non seulement être mis en œuvre et approfondis par les équipes de projets au sein de hautes écoles de la HES-SO, mais aussi préparer une transposition du dispositif et envisager des modalités de diffusion au sein d'autres filières, hautes écoles et domaines de la HES-SO.

Le rectorat de la HES-SO prend en charge les coûts salariaux liés au remplacement temporaire de chaque enseignant·e mis·e à disposition par sa haute école, ainsi que les dépenses relatives au développement du pilote, à la dissémination et au fonctionnement du projet.

La durée et la décharge horaire des détachements sont à définir en accord entre les lauréat·es et les directions de leurs hautes écoles respectives, sur la période courant du 1^{er} septembre 2026 au 31 mars 2028 (dates exactes négociables, correspondant à une durée de trois semestres environ).

AXES STRATÉGIQUES

La pédagogie encouragée à la HES-SO s'inscrit dans une **approche par compétences** centrée sur **l'expérience d'apprentissages des étudiant·es**. Cet appel s'inscrit dans cette visée.

En complément, le rectorat souhaite orienter les projets vers des axes à la fois relatifs aux orientations stratégiques de l'institution ainsi qu'à des thématiques porteuses en termes d'innovation pédagogique. Il est dès lors recommandé que les projets s'inscrivent autant que possible dans un ou plusieurs des axes suivants :

- **Développement de pédagogies intégrant des technologies numériques**

Intégration de l'intelligence artificielle¹, d'assistants pédagogiques numériques, d'outils numériques, de la robotique, de la classe inversée, etc. au service du développement des compétences des étudiant·es.

- **Personnalisation et flexibilisation des parcours d'apprentissage**

Enseignements centrés sur les processus d'apprentissage des étudiant·es et adaptés à la diversité de leurs profils (conception universelle de l'apprentissage²), développement de la microcertification et de la flexibilisation des parcours de formation, renforcement de l'autonomie et de la responsabilisation des étudiant·es.

- **Compétences, approche-programme et professionnalisation**

Développement et évaluation des compétences, portfolio, adaptation des approches pédagogiques aux évolutions des pratiques professionnelles, collaboration avec les milieux professionnels comme partenaires de formation.

¹ Page IA de la HES-SO : www.hes-so.ai

² « [Diversité et réussite dans l'enseignement supérieur. Conseils pour la communauté étudiante, enseignante et directions](#) » (Martin et al., 2025), livrable d'un projet lauréat de l'appel 2022.





- **Complexité et enjeux sociétaux (durabilité³, diversité⁴, « mad skills »⁵)**

Développement de l'interdisciplinarité dans la formation, intégration des notions de durabilité et de diversité dans les enseignements, développement de compétences atypiques auprès des étudiant·es, dans une perspective de soutien à la transformation écologique et sociétale.

- **Liens enseignement – recherche – pratique professionnelle⁶**

Exploration des interactions vertueuses entre la recherche disciplinaire, la pratique professionnelle et les approches pédagogiques, non seulement en termes de connaissances mais surtout de pratiques et de postures.

CANDIDATURE : CONDITIONS, RECOMMANDATIONS ET RESSOURCES UTILES

Conditions

Les candidatures doivent satisfaire les conditions suivantes :

- Proposer un projet dont un pilote a déjà été réalisé à la HES-SO durant les cinq années précédant le dépôt de candidature - p.ex. réalisé dans une haute école ou soutenu par le *Guichet permanent de soutien aux initiatives pédagogiques et numériques* du rectorat (SADAP, CCN...).
- Inclure dans le projet une proposition de démarche de transposition concrète de ce dispositif (partiel ou complet) au sein de la HES-SO, en collaboration avec une ou des autres filières, hautes écoles et domaines. La mise en œuvre de cette transposition peut être réalisée durant ou à l'issue du projet. Les contacts doivent être pris et formalisés durant le projet afin d'être communiqués dans le rapport final.
- Envoyer le formulaire de projet dûment complété, signé et transmis dans le délai imparti.
- Joindre un accord de principe signé par les directions de chaque haute école confirmant leur soutien et leur intention de décharger les requérant·es du temps de travail nécessaire en cas de succès.

Attention : L'expérience montre que l'obtention d'une telle lettre dans les délais nécessite souvent qu'elle soit sollicitée bien en amont du dépôt du projet !

- Informer le ou les domaines concerné(s) du dépôt du projet, au plus tard lors de l'envoi de la candidature. Les contacts des domaines à mettre en copie de cet envoi sont indiqués dans le formulaire de candidature.
- Etablir un budget respectant les conditions suivantes :
 1. L'enveloppe globale de chaque projet retenu est de CHF 40'000.- maximum.
 2. La candidature doit comporter deux budgets : un budget maximum et un autre déclinant les postes de dépenses minimums. Les requérant·es indiquent dans le formulaire de candidature les montants de subvention minimum et maximum souhaités (CHF 20'000 ; 30'000.- ou 40'000.-). Un commentaire explicite les différences entre les deux budgets, telles que les postes indispensables et ceux pouvant être retirés ou réduits si le montant maximum ne pouvait pas être alloué.

NB. La commission optera dans la mesure du possible pour le budget maximum. Elle

³ [Programme Former pour transformer de la Plateforme Durabilité de la HES-SO](#)

⁴ [Egalité et diversité à la HES-SO](#)

⁵ Gravelin, S. Les « mad skills », ces compétences enseignées dans les grandes écoles d'ingénieurs pour « développer une forme de subversion chez nos étudiants », *Le Monde*, 23 novembre 2022. <https://tinyurl.com/sadap-ip>

⁶ [Vidéo d'une présentation de Richard-Emmanuel Eastes sur le lien enseignement-recherche](#)





n'opéra pour le budget minimum que si, compte tenu des autres projets déjà retenus, elle se trouve dans l'impossibilité de soutenir le projet au niveau du budget maximum.

3. Les montants liés à la pérennisation, à la dissémination et à la transposition de ce projet à d'autres contextes de la HES-SO doivent couvrir un minimum de 15% du budget total du projet.
4. Les dépenses de fonctionnement (cf. point 5) ne peuvent dépasser 15% du budget total.
5. Les frais de fonctionnement doivent couvrir des postes de dépense directement liés au projet (p.ex. déplacements, matériel pédagogique, ouvrages spécialisés ou licences informatiques spécifiques, ou indemnisation d'étudiant·es impliqué·es dans le projet ou son évaluation) et ne relevant pas du fonctionnement courant des hautes écoles (p.ex. mobilier ou licences informatiques usuelles). En cas de doute, consulter le SADAP en amont du dépôt.
6. Les équipes de projet peuvent compter parmi leurs membres des personnes extérieures à la HES-SO. Dans ce cas, la dotation financière obtenue ne permettra toutefois pas de les rémunérer, sauf si elles sont employées à cette fin par une haute école de la HES-SO et/ou si leurs honoraires sont prélevés sur les dépenses de fonctionnement du projet, limitées à 15 % de l'enveloppe totale.

Recommandations

Une attention particulière sera portée à l'intégration des éléments suivants dans les projets :

- Une réponse novatrice à un besoin identifié améliorant l'expérience d'apprentissage des étudiant·es.
- Les stratégies de pérennisation, de dissémination et de transposition du projet au sein de la HES-SO.
- La collaboration entre plusieurs filières et/ou hautes écoles (réalisée ou planifiée avec précision si la transposition n'est pas possible durant la période de réalisation du projet).
- L'inscription du projet dans un ou plusieurs des axes stratégiques mentionnés plus haut.
- La participation d'étudiant·es acteurs et actrices (et pas seulement destinataires) des innovations pédagogiques envisagées.
- La prise en compte de l'inclusion, de la conception universelle de l'apprentissage et de la durabilité dans le projet.
- En cas de recours à l'intelligence artificielle, une réflexion sur la responsabilité des acteur·rices à cet égard.
- La collaboration avec un·e conseiller·ère pédagogique de proximité ou un·e enseignant·e titulaire du CAS *Pédagogie de l'enseignement supérieur* de la HES-SO.

Ressources utiles

La grille critériée d'évaluation des projets (voir Documents annexes) précise la pondération de l'ensemble des critères appréciés. Dès le lancement de l'appel, Juliette Bourquin, conseillère pédagogique au SADAP (juliette.bourquin@hes-so.ch), se tient à disposition des requérant·es pour les aider à définir et orienter leur projet d'innovation pédagogique.

Un webinar présentant le dispositif se tiendra le 10 novembre 2025 à 12h15. [Lien Teams pour y participer](#)

La formation DevPro *Comment faire de l'innovation pédagogique à la HES-SO*, qui aura lieu le 12 décembre 2025, est également une opportunité pour préciser le projet. [Informations et inscriptions.](#)





EVALUATION DES PROJETS

Une commission d'expert·es et de conseiller·ères pédagogiques internes et externes à la HES-SO sélectionne les projets déposés.

L'évaluation est réalisée par la commission selon la procédure suivante :

- Lecture et évaluation des projets sur la base de la grille critériée d'évaluation des projets ;
- Sélection des projets finalistes ayant le meilleur résultat et répondant aux critères formels ;
- Soutenance orale de 20 minutes des projets finalistes ;
- Délibération de la commission pour sélectionner les projets lauréats.

Les requérant·es sont informé·es des résultats par courriel. Tout recours contre la décision est exclu. Toutefois, la composition du jury étant annoncée en amont de sa délibération, chaque équipe candidate finaliste a la possibilité de demander la récusation de l'un·e de ses membres en amont de la délibération en cas de suspicion de conflit d'intérêt susceptible de nuire à l'examen de son dossier.

NB. La commission pourra demander aux requérant·es de réviser leur budget prévisionnel (montant et nature des dépenses) comme condition à l'attribution de la subvention.

CALENDRIER DE L'APPEL

Octobre 2025	Lancement de l'appel à projets d'innovation pédagogique
<i>Octobre 2025-</i>	
<i>Février 2026</i>	<i>Accompagnement des équipes par le SADAP à la conception d'un projet conforme aux conditions de l'appel</i>
10 novembre 2025	Webinaire « Informations et questions sur l'appel 2025 » (12h15-13h15) Lien Teams pour y participer
12 décembre 2025	Formation DevPro : Comment faire de l'innovation pédagogique à la HES-SO
30 janvier 2026	Date limite de réception des dossiers de candidature (11h00)
03 mars 2026	Soutenance orale de 25 minutes des projets finalistes (13h30-17h00)
Début avril 2026	Annonce des projets lauréats

ÉTAPES DE RÉALISATION DU PROJET LAURÉAT

Été 2026	Kick off meeting, réunissant l'ensemble des parties prenantes
Septembre 2026	Démarrage du projet (il est néanmoins possible de le démarrer plus tôt)
Printemps 2027	Participation à la 11 ^{ème} Journée d'innovation pédagogique de la HES-SO
Juin 2027	Rapport intermédiaire
Printemps 2028	Co-construction de la 12 ^{ème} Journée d'innovation pédagogique de la HES-SO
Printemps 2028	Fin du projet

LIVRABLES, RAPPORT FINAL ET PUBLICATION

Outre la participation aux journées d'innovation pédagogique, un court rapport sera rédigé à l'intention du rectorat une fois le projet réalisé. Ce rapport comportera une description des actions





menées (notamment en matière de pérennisation, de dissémination et de transposition à l'intérieur de la HES-SO), une synthèse des résultats obtenus, le suivi des indicateurs de réussite et un bilan financier.

A la suite du projet, des supports de promotions (capsule vidéo et page web notamment) seront créés en collaboration avec le rectorat pour communiquer sur le projet et le valoriser. Les dépenses afférentes seront prises en charge par le rectorat mais le temps alloué à leur réalisation devra être comptabilisé dans le projet lui-même.

L'implication dans la réalisation d'un projet d'innovation pédagogique peut donner droit à une équivalence dans le cadre de l'obtention de l'attestation didactique HES-SO, à l'issue du projet.

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les projets doivent être adressés par courriel au format PDF à innovation.pedagogique@hes-so.ch, au plus tard le **30 janvier 2026 à 11:00**.

CONTACT

Pour tout renseignement, merci de contacter :

Juliette Bourquin, conseillère pédagogique au SADAP - juliette.bourquin@hes-so.ch

DOCUMENTS ANNEXES

- Formulaire de l'appel à projets
- Modèle d'accord de principe des directions pour la décharge des enseignant·es requérant·es et les personnes participant au projet
- Grille d'évaluation des projets

Les annexes sont téléchargeables sur la page web de l'appel :

<https://www.hes-so.ch/la-hes-so/soutien-a-lenseignement/innovation-pedagogique/appel-a-projets>